



## Communiqué de presse de la Société suisse d'économie alpestre (SSEA)

Berne, le 01.06.2022

### **Il est conseillé de conclure une assurance pour les animaux estivés**

**La Société suisse d'économie alpestre (SSEA) conseille aux agricultrices et agriculteurs menant leur bétail sur un alpage, de conclure un accord avec une société proposant des services de sauvetage en hélicoptère pour les animaux. Le bétail malade ou blessé peut ainsi être secouru de manière professionnelle, en cas d'urgence. Pour les propriétaires d'animaux, les coûts d'interventions restent acceptables. En 2021, la Rega et Air-Glacières, les plus importants prestataires de services de sauvetage pour les animaux, ont organisé au total près de 1700 interventions, en faveur de l'agriculture de montagne et des alpages.**

La saison d'alpage approche à grands pas, ce qui réjouit tant les alpagistes que leurs animaux. Mais en raison de l'étendue des pâturages et des terrains parfois impraticables, les accidents d'animaux ne sont malheureusement pas rares. La plupart du temps, les lieux des accidents sont difficilement accessibles en voiture ou avec une remorque. Les sauvetages par hélicoptère constituent souvent le seul moyen de récupérer des animaux malades, accidentés, voire morts. La SSEA souhaite attirer l'attention des agriculteurs estivant des animaux sur le fait qu'une affiliation auprès d'une société exploitant des hélicoptères (par exemple Rega, Air Zermatt ou Air-Glacières) peut être extrêmement utile, afin que le bétail puisse être hélicoptéré dans la vallée en cas d'urgence et que les coûts restent raisonnables pour le propriétaire.

Les points suivants doivent toutefois être pris en compte par les agricultrices et agriculteurs :

- Le propriétaire de bétail (et non l'éleveur ou l'alpagiste) est responsable du sauvetage de ses animaux. C'est donc à eux de conclure une affiliation auprès d'une entreprise correspondante. La SSEA recommande aux responsables d'alpage d'attirer l'attention des propriétaires sur ce point.
- Dans la plupart des cas, les affiliations coûtent 80 CHF par an pour les familles paysannes et leurs animaux.
- Les frais de vol en hélicoptère, jusqu'à l'endroit le plus proche accessible par un autre moyen de transport, sont pris en charge, pour autant que l'intervention ne soit pas couverte par une autre assurance.
- Les vols de recherche ne sont pas couverts.
- La centrale d'intervention de l'entreprise d'hélicoptères doit être informée quant aux personnes à contacter, à l'urgence de la situation, au lieu de prise en charge, ainsi qu'en ce qui concerne la place de déchargement (commune, coordonnées, nature du terrain, obstacles).
- Le transport doit être convenu avec un vétérinaire compétent. Le vétérinaire décide si les animaux blessés ou malades peuvent être transportés.
- Si les animaux ne sont pas transportables, le vétérinaire se rendra sur place pour les mettre à mort dans les règles de l'art.

- Les cadavres d'animaux doivent être signalés à l'instance compétente de la commune où se trouve l'alpage.

**Informations complémentaires :**

Erich von Siebenthal - Président de la SSEA et Conseiller national - Tél : 078 856 12 40  
Selina Droz - Secrétaire de la SSEA - Tél : 079 892 44 22

**Davantage d'informations peuvent être obtenues directement auprès des sociétés exploitant des hélicoptères**

***L'importance de l'économie alpestre en Suisse***

*L'économie alpestre exploite des surfaces agricoles désignées sous la dénomination de zones d'estivage. Ces dernières ne sont utilisées que durant une période limitée de l'année (principalement en été). En Suisse, elles représentent environ un tiers des surfaces agricoles. Quelque 700'000 animaux passent chaque année l'été à l'alpage, en se nourrissant d'herbages naturels. L'économie alpestre est vitale pour notre pays. Elle contribue à préserver des paysages ouverts et à maintenir un haut degré de biodiversité, ainsi que des surfaces exploitables. En outre, l'économie alpestre produit, de manière transparente, des denrées proches de la nature, tout en offrant au bétail une grande liberté. L'économie alpestre représente un bien culturel, alliant tradition et innovation.*

La **Société suisse d'économie alpestre (SSEA)** est une organisation nationale promouvant les intérêts de cette branche. Elle représente l'économie alpestre, auprès des secteurs agricoles, économiques, ainsi qu'envers les milieux politiques et publics. Elle encourage la mise en réseau, les échanges et le transfert de connaissances, au sein de ce secteur. Un autre point fort est le soutien apporté aux exploitations alpestres, afin d'augmenter la valeur ajoutée de denrées produites dans des conditions uniques.

Informations complémentaires : [economiealpestre.ch](http://economiealpestre.ch)